

LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES



LPC, vraiment non :
la coupe est pleine !



Dans les écoles, un nouveau livret fait progressivement son entrée : le Livret personnel de compétences (LPC). 46 items à renseigner avant la fin de l'année pour les élèves de CE1, 110 pour ceux de CM2, cette nouvelle demande institutionnelle tombée d'en haut a une fois de plus de quoi dérouter les enseignants. Ce nouveau livret destiné à valider les paliers 1 et 2 d'un socle commun déjà lui-même contesté, arrive comme une tâche supplémentaire alors que les enseignants renseignent déjà des livrets scolaires à destination des familles soigneusement et librement élaborés en équipe. Il arrive aussi dans un contexte où l'ensemble des outils d'évaluation subit des transformations qui en bouleversent le sens, jusque dans l'évaluation des personnels, sur fond de mise en œuvre d'une politique éducative normative qui accroît les inégalités scolaires, liées aux inégalités sociales.

Peu à peu, l'évaluation change de nature : la dimension de pilotage du système a pris le pas sur celle relative à la classe. Elle devient même une obsession sans pour autant que les enseignants aient les moyens de faire du travail de qualité : cases à cocher, tableaux « Excel » à remplir, camemberts et ce parfois dès la maternelle. Notre métier se résumerait dorénavant à appliquer des techniques ou autres protocoles sous le contrôle d'indicateurs douteux.

Stop ! La coupe est pleine. Les enseignants ne vont pas se transformer en poinçonneurs des Lilas.

Le SNUipp-FSU appelle les équipes enseignantes à ne pas renseigner ce LPC, véritable usine à cases. Il faut en finir avec cette évaluation incessante qui se substitue au temps nécessaire pour les apprentissages. Il est urgent de revenir à des principes simples et lisibles en matière d'évaluation des élèves.



« Inventer de nouveaux thermomètres ne fait pas baisser la fièvre. »



Alexis Bisserkine,
maître formateur dans l'Ain. Il a participé dans le cadre de l'OCEP (Observatoire, Curricula, Evaluations, Pratiques) à l'étude «*Socle commun et évaluations à l'école primaire : perceptions des acteurs*».

A l'heure actuelle, quelle réalité du LPC dans les écoles ?

Dans l'enquête sur l'évaluation* que nous avons conduite avec Patrick Picard (ENS-IFé), nous nous sommes aperçus que le LPC avait réactivé des débats et des interrogations sur la notion de compétence et sur l'évaluation. Les positions idéologiques très opposées pointées dans la presse syndicale ou professionnelle, les controverses scientifiques des chercheurs ou des mouvements pédagogiques amènent les collègues à se positionner en partisan ou en adversaire du LPC. La notion de compétence ne semblait pas, en soi, faire l'objet de débats vifs chez les enseignants du premier degré (même si le vocabulaire du socle commun a bousculé les représentations stabilisées dans la profession). Mais le LPC était souvent jugé inopérant d'un point de vue pédagogique, simpliste sur le plan didactique, complexe sur le plan pratique, inquiétant sur le plan éthique**... La mise en œuvre d'outils d'évaluations de compétences dépend également beaucoup de l'accompagnement installé par les équipes de circonscriptions.

« **Inopérant d'un point de vue pédagogique, simpliste sur le plan didactique, complexe sur le plan pratique, inquiétant sur le plan éthique** »

Les professionnels doivent construire une évaluation « maniable », au service des apprentissages et de la mesure des progrès des élèves. Une réflexion sur le LPC pourrait être féconde si elle permettait aux équipes de discuter leurs pratiques d'enseignement/apprentissage, en se centrant sur la nature des difficultés des élèves et en élaborant collectivement les situations d'apprentissage. Faute de prise en compte du travail réel des enseignants, l'imposition du LPC risque au contraire de provoquer des rejets, des applications aveugles, ou un retour à la pédagogie par objectifs, bien loin des buts annoncés.

D'autres outils plus pertinents existent-ils ?

De nombreuses équipes départementales, de circonscription, ou d'école ont mis au point des livrets d'évaluation informatisés qui intègrent les évaluations des paliers du socle. Certains intègrent des outils de programmation, d'autres permettent de visualiser les progrès des élèves dans la maîtrise des compétences du socle... Là encore c'est souvent dans la capacité à utiliser collectivement des outils que va se mesurer la pertinence de ceux-ci.***



CE QUE VOUS DITES

« J'ai parfois du mal à faire le lien entre les compétences du LPC et ce que les programmes me disent d'enseigner. »

« Usine à gaz qui n'aide en rien à faire progresser les élèves mais qui culpabilise l'enseignant en lui renvoyant ce qu'il ne fait pas, ce qu'il devrait faire »

« Comme les CE2 et les CM1 ont gardé le livret scolaire de l'école, cela fait un double travail sans aucun intérêt pour nous ou pour les élèves. »

« Pour les élèves de SEGPA si le palier 2 n'est pas validé, l'élève ne peut pas avoir son CFG. Ce n'est pas à moi de décider si on lui donne ou pas avant qu'il passe les épreuves. »

« Que se passe-t-il si je ne valide pas chez mes élèves de 3ème une parmi les compétences sociales et civiques ? Qu'est-ce que cela dit sur mon élève ? Qui va y avoir accès ? »

« Certaines compétences sont pour moi toujours en cours d'acquisition. Je ne me retrouve pas dans l'évaluation binaire proposée et validée par un coup de tampon un jour donné. Ce n'est pas aussi simple. »

« Pour moi un bon outil d'évaluation permet à partir des difficultés des élèves de construire des situations pour les aider à mieux réussir. Le LPC fige sans qu'on puisse aller beaucoup plus loin. »

« Renseigner un livret d'évaluation pourrait permettre un meilleur travail en équipe. Dans mon école tout retombe sur les maîtres de CE1, de CM2... et sur la directrice ! »



Quels types d'outils d'évaluation ?

La multiplication des prises de températures et l'invention de nouveaux thermomètres (fussent-ils électroniques) ne permettent pas de faire baisser la fièvre.

* Enquête : <http://ife.ens-lyon.fr/ife/ressources-et-services/occep/dispositifs/sepa>

** Voir la récente interview de Charles Hadji à propos de l'évaluation dans le café pédagogique http://www.cafepedagogique.net/Documents/20022012_Evaluation.htm

*** Exemple de livret numérique développé dans les circonscriptions : <http://theosept.free.fr/spip.php>

POINT DE VUE DES TEXTES

Le LPC est issu de la loi d'orientation pour l'école de 2005 et du « socle commun des connaissances et des compétences » de 2006. Sa mise en œuvre est cadrée dans la circulaire parue au BO du 08/07/2010. Officiellement, il est entré en vigueur en septembre 2010.

Que valide le LPC pour chaque élève ?

- la maîtrise des 7 compétences du socle commun » (les 7 piliers).
- sécurité routière, prévention et secours civiques (non indispensables pour valider le socle ni pour l'obtention du brevet).

Qui doit le renseigner ? à quel moment ?

- Palier 1- fin de CE1 (46 items, répartis sur les piliers 1, 3 et 6)
- Palier 2- fin de CM2 (110 items répartis sur les 7 piliers)
- Palier 3- fin de collège (98 items répartis sur les 7 piliers)

« La validation des compétences relève d'une décision des équipes pédagogiques. Le LPC est renseigné à l'école par le conseil de cycle ».

Quelle communication aux familles ?

Le LPC doit rester au sein des écoles et établissements que fréquente l'élève, jusqu'à la fin du collège où il doit être remis aux familles. Une copie doit être remise fin CE1 et CM2.

<http://eduscol.education.fr/cid49889/livret-personnel-de-competences.html>

POINT DE VUE D'UN CHERCHEUR



Bernard Rey

professeur de sciences de l'éducation à l'Université libre de Bruxelles.



Il va être difficile de préciser des critères et des indicateurs pour attester de l'acquisition de certaines compétences



Que recouvre la notion de compétence scolaire ?

Une compétence, c'est le fait de savoir exécuter une tâche. Mais à l'école, c'est un terme qui peut avoir beaucoup de sens différents. Il peut renvoyer à des actes automatisables, comme effectuer une soustraction ou mettre un verbe à l'imparfait. De telles procédures sont évidemment indispensables, mais on ne peut se limiter à elles.

On peut aussi entendre par compétence le fait de savoir mobiliser ces procédures dans des situations originales et parfois complexes : par exemple « savoir rédiger un texte en tenant compte du destinataire » ou « savoir utiliser les opérations arithmétiques dans des situations variées ». Pour ma part, c'est ce sens-là qui me paraît intéressant.

Comment se situe-t-elle par rapport à celle de savoir ?

Si on entend par compétence le fait de savoir mobiliser des procédures acquises dans des situations nouvelles, alors tout savoir exige des compétences. Car un savoir ne se réduit pas à un agrégat d'informations ; c'est plutôt un ensemble d'énoncés liés entre eux et qui permet de comprendre un aspect de la réalité : c'est le cas des mathématiques, des sciences, des connaissances sur la langue, de l'histoire, etc... Entrer dans des savoirs ainsi compris, c'est

posséder des compétences. Et, à l'inverse, il n'y a pas de compétence sans savoir.

La notion de compétence attire l'attention sur le fait que les élèves doivent être capables d'utiliser ce qu'ils savent dans des situations inédites et non pas seulement d'exécuter à la demande des actes stéréotypés. Cela peut permettre de mieux préparer les élèves aux exigences du collège.

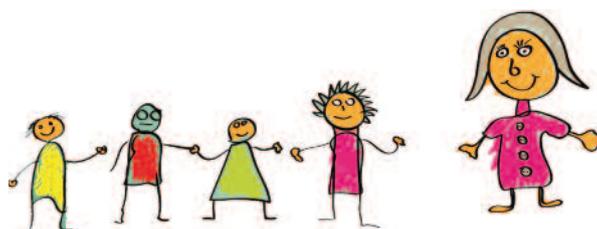
Toutes les compétences sont-elles évaluables ?

On entend parfois de compétences générales telles que « savoir résoudre un problème » ou « savoir traiter l'information ». Je suis méfiant à leur égard car chacune d'elles recouvre des activités intellectuelles qui n'ont rien à voir les unes avec les autres. Elles ne correspondent à rien de précis.

L'évaluation des compétences soulève de nombreuses difficultés. La manière dont on va demander aux enseignants d'évaluer sera déterminante. Il va être difficile de préciser des critères et des indicateurs pour attester de l'acquisition de certaines compétences présentes dans ce socle. A l'inverse une évaluation en culture mathématique, scientifique et technologique évalue également la bonne maîtrise de la langue. Les auteurs du socle commun ont-ils pensé à cette cohérence ?

POINT DE VUE DES MOTS

Compétences : pédagogiques d'abord !



Dans une école déstabilisée par des suppressions massives de postes, des mesures contestées et un dénigrement permanent, les valeurs tanguent et les mots perdent leur sens. Comment s'y retrouver quand les définitions s'entremêlent et que la polysémie des termes n'est jamais explicitée ? Il en est ainsi par exemple du socle et de ses compétences...

Dans les écoles, les enseignants travaillent depuis plus de 20 ans à partir des compétences comme outils pédagogiques. Issue de l'éducation nouvelle, la notion de compétence s'inscrit dans une démarche d'évaluation des progrès de l'élève mesurant ses réussites. Au lieu d'une note qui fixe un niveau sans indication sur les difficultés précises de l'élève, il s'agit de disposer de repères plus explicites pour l'élève et sa famille. L'évaluation par compétence devient, dès lors, un levier pour lutter contre la fatalité de l'échec.

Mais, depuis 10 ans des orientations (européennes notamment) invitent à piloter les systèmes éducatifs sur un modèle managérial inspiré par la gestion de l'entreprise. Les compétences deviennent alors suspectes car dans le monde du travail, elles brouillent des repères de qualifications en terme d'emploi, de salaire, permettant le développement de l'adaptabilité des individus et de leur flexibilité. Pour certains chercheurs, dans le champ éducatif, la polysémie du mot masque une conception de l'éducation tournée vers la rentabilité économique, la compétitivité et le profit.

Dès lors il s'agit pour nous, de ne pas laisser dévoyer le sens d'un mot qui parle avant tout de pédagogie !



LE SNUIPP AGIT



La numérisation en suspens.



Alors que le ministère avait annoncé sa généralisation dans les écoles pour septembre dernier, l'application numérique « *Livret personnel de compétences* » premier degré est toujours en cours de finalisation et de déclaration à la CNIL*. Aucune expérimentation n'a donc pu débuter. Le LPC numérique existe déjà dans le second degré et a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Le 10 mai 2011, le SNUipp-FSU avait écrit au président de la CNIL au sujet de la numérisation du « *Livret personnel de compétences* ». Il avait notamment attiré l'attention sur l'Identifiant national élève qui, dans l'application second degré, apparaît sur les fiches élèves alors qu'il n'est pas évoqué dans la déclaration à la CNIL (pour le premier degré, le ministère avait annoncé qu'il n'y figurerait pas).

Le SNUipp-FSU exige la transparence concernant les données et l'utilisation de tous les fichiers et applications du ministère de l'éducation nationale concernant les élèves comme les personnels. Il demande la création d'un observatoire indépendant comprenant des représentants du personnel, des parents d'élèves, des associations de protection des libertés individuelles ...

* Commission nationale de l'informatique et des libertés

AGIR, RÉAGIR ENSEMBLE POUR DIRE NON

Le SNUipp-FSU, au côté des enseignants, dit non au LPC. Il lance une consigne à ne pas renseigner le LPC et engage toutes les équipes à signer massivement la motion suivante.

MOTION DE CONSEIL
DES MAÎTRES

Livret Personnel de Compétences : La coupe est pleine, non à l'usine à cases !

Le LPC paru au BO du 08/07/2010 s'ajoute à la liste des outils imposés aux enseignants sans aucune concertation. Les équipes pédagogiques sont engagées depuis de nombreuses années en matière d'enseignement et d'évaluation de compétences ainsi que de suivi des élèves s'appuyant sur des livrets scolaires. Ce nouvel outil vient télescoper les livrets existants, ignorant le travail des enseignants. En outre, il pose de nombreux problèmes professionnels.

➡ **manque de cohérence entre les outils conçus par le ministère** : les items de ce LPC ne correspondent pas toujours à ceux des programmes scolaires ni aux évaluations nationales (items supplémentaires, absents, libellés différemment, fusionnés, classés dans des rubriques différentes...).

➡ **inadéquation des objectifs pédagogiques et confusion dans la définition du concept de « compétence »** : certaines compétences sont trop générales ou trop floues pour être enseignées ou évaluées, certains items ne relèvent pas des objectifs que les enseignants poursuivent au quotidien, ils ne préparent pas les élèves à donner du sens ni à être actifs dans les apprentissages.

➡ **surcharge de travail** : le nombre important d'items à évaluer pour chaque fin de cycle s'ajoute aux évaluations relatives aux programmes et aux protocoles d'évaluation nationales : le temps d'évaluation risque de prendre une ampleur disproportionnée par rapport au temps consacré aux apprentissages ; par ailleurs, remplir ces livrets en conseil de cycle représente un nombre d'heures de travail qui dépasse l'horaire de concertation dont disposent les équipes.

➡ **manque de lisibilité pour les familles** : Livret scolaire de l'école, LPC, évaluations nationales... Pour les familles, la multiplication des dispositifs d'évaluation n'aide pas à une bonne compréhension de l'école et des progrès de leur enfant.

En conséquence, parce que nous restons attachés à des outils d'évaluation nous permettant d'évaluer les progrès et les besoins de nos élèves et de communiquer efficacement avec leurs familles, parce que ce LPC tourne le dos à ces objectifs, nous demandons son abandon et une remise à plat de l'ensemble des outils d'évaluations scolaire, s'appuyant sur les points de vue et les travaux des professionnels.

Le conseil des maîtres de l'école..... (département.....) réuni le

Cette motion est à adresser à votre IEN. (copie à la section départementale du SNUipp-FSU)